



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

Paris, le 13 JAN. 2014

CAB – EP/IT/Me D14-192

Monsieur,

Vous avez accepté de présider, à ma demande, un groupe de travail portant sur l'évolution du statut des sages-femmes exerçant dans les établissements publics de santé depuis le 2 décembre 2013.

A l'issue de quatre séances de travail, une adhésion collective a été obtenue autour de principes qui signent une véritable reconnaissance à l'hôpital du champ de compétence médicale spécifique des sages-femmes et de leur responsabilité. Ces principes sont notamment la clarification de la place des sages-femmes au sein des instances à l'hôpital, la reconnaissance d'une responsabilité fonctionnelle des sages-femmes sur certains secteurs d'activité périnatale, la mise en place de nouvelles modalités d'avancement de carrière et d'exercice des fonctions d'encadrement.

En l'absence de consensus sur la question statutaire, je vous remercie d'avoir accepté de continuer à mener les travaux au plus tard jusqu'à la fin du mois de mars 2014.

Je vous demande, en associant désormais au groupe les intersyndicales de praticien hospitalier de :

- poursuivre l'instruction du positionnement des sages-femmes en responsabilité fonctionnelle d'unité de physiologie, leur interface et leur articulation avec les autres professions ;
- approfondir le modèle relatif aux fonctions d'encadrement ;
- poursuivre l'instruction des deux scénarios statuaires suivants : la création d'une filière médicale dans la fonction publique hospitalière ou la sortie de la fonction publique hospitalière dans le cadre d'une gestion statutaire hors fonction publique hospitalière à définir. Dans l'hypothèse d'un tel scénario, je suis prête à réexaminer la question de l'exercice du droit d'option.

Par ailleurs, des discussions seront ouvertes en vue d'une revalorisation salariale des sages-femmes. Cette revalorisation sera strictement identique quel que soit le scénario arbitré.

Je vous remercie pour votre implication dans ce travail important, et vous prie d'agrémenter, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Marisol TOURAINE

Marisol TOURAINE